

Histoire et Critique Troisième question Rapports sur le mémoire de M. Albert Thonus

Pierre Colman, René Sneyers, Maurice-Aurélien Arnould

Citer ce document / Cite this document :

Colman Pierre, Sneyers René, Arnould Maurice-Aurélien. Histoire et Critique Troisième question Rapports sur le mémoire de M. Albert Thonus . In: Bulletin de la Classe des Beaux-Arts, tome 61, 1979. pp. 151-155;

[https://www.persee.fr/doc/barb_0378-0716_1979_num_61_1_60253;](https://www.persee.fr/doc/barb_0378-0716_1979_num_61_1_60253)

Fichier pdf généré le 28/06/2023

CONCOURS ANNUEL DE 1979

Histoire et Critique

TROISIÈME QUESTION

Rapports sur le mémoire de M. Albert Thonus

RAPPORT DU PREMIER COMMISSAIRE

La réponse fournie par M. Albert Thonus à la question « On demande une étude sur les alois de l'argenterie en Belgique » est un travail d'amateur. L'auteur, ingénieur de son métier, spécialiste des analyses d'alliages, en est venu à s'intéresser à l'orfèvrerie ancienne, d'abord, aux réglementations qui la visaient, ensuite. De la physique à l'archéologie, et de l'archéologie à l'histoire, tel a été son itinéraire personnel. « Amateur » au sens le plus positif du terme, car M. Thonus a transposé dans son activité de loisir la rigueur scientifique de sa formation première.

Il s'écarte pourtant de cette rigueur dans sa note 234, où il se montre ingénieux jusqu'à la témérité.

Les aridités de l'heuristique ne l'ont pas découragé. Il a même utilisé des documents d'archives inédits. Cependant, il ne remonte pas toujours à la bonne source (ainsi dans les notes 129 et 166), laisse parfois le lecteur sur sa faim (ainsi dans la note 91), et n'est pas toujours assez attentif à l'exactitude de ses références (ainsi dans la note 168) et de ses citations (ainsi dans la note 150, à revoir entièrement). Je suis surpris de voir, p. 12, « Calis » traduit par « Carolingien » et, pp. 20 et 21, « ad maiorem » par « selon le mayer ». Je me demande s'il ne faut pas lire, p. 60,

« ung » au lieu de « vingt », p. 62, n. 126, « tour de rolle » au lieu de « tour de ville » et, p. 89, « bonne » au lieu de « grande ».

L'auteur ne s'est pas cru tenu d'établir la bibliographie du sujet. Il ne fait pas non plus l'historique des recherches de ses prédécesseurs, sinon incidemment, comme dans la note 167, accrochée vaille que vaille à un titre. Il ne cite nulle part W. VAN DIEVOET, *Het poinçoen van gratie van 1749*, dans *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*, 6^e série, 47, 1975, pp. 219-235, un article très substantiel.

Le plan n'est pas irréprochable. Les titres des pages 51 et 54, bien loin d'appartenir au chapitre II, doivent former deux chapitres de plus. Les titres des pages 99 et 101 devraient fusionner.

Le sujet n'est pas entièrement couvert : de la principauté de Liège, seule la capitale épiscopale est étudiée, à quelques brefs aperçus près. L'auteur ne s'en explique pas.

Il n'est pas toujours assez clair à mon gré ; ainsi aux pages 31 (11 d. 8 gr. 11 d. 18 gr. ; le système allemand n'est pas expliqué), 71 (1693 ou 1709 ?), 73 (1755 ou 1772 ?), 88 (essai à blanc) et 96 (méthodes et types), de même que dans la note 178. Il arrive parfois à des conclusions discutables ; ainsi dans la note 136.

La question porte « Les alois de l'argenterie », la réponse « Les alois des argenteries ». Les puristes condamneront ce pluriel. Personnellement, je ne me rangerais pas parmi eux dans le cas présent ; mais l'Académie se doit sans doute de se montrer sévère.

L'essai n'est donc pas sans imperfections. Mais elles sont sans commune mesure avec ses mérites. Je propose donc qu'il soit couronné. Bien mieux, je souhaite qu'il soit publié, moyennant revision attentive. S'il devait rester inédit, ce serait vraiment regrettable, car il comble une lacune. Or, il est d'une aridité de nature à décourager le commun des éditeurs. Il n'est pas illustré, ce qui maintiendra le budget requis à un niveau relativement modeste.

Pierre COLMAN

RAPPORT DU DEUXIÈME COMMISSAIRE

Le mémoire sur *les alois de l'argenterie en Belgique*, présenté par M. Albert THONUS, est un travail important et utile que je crois aussi digne d'être couronné et publié par l'Académie, malgré les imperfections signalées dans l'analyse attentive du 1^{er} commissaire.

L'auteur, un chimiste passionné pour l'argenterie, qui a su mener à bonne fin un travail difficile d'historien, est un exemple d'attachement aux études gratuites qui mérite tous les encouragements.

Pour corriger l'aspect « amateur », fort gênant dans un travail reçu par l'Académie, je souhaiterais que la publication soit enrichie du résultat des très nombreuses analyses d'argent auxquelles l'auteur s'est livré depuis tant d'années. Cela marquerait la présence de l'auteur dans son domaine de compétence professionnelle et ferait de l'ouvrage un livre de chevet pour tous ceux qui étudient l'argenterie !

René SNEYERS

RAPPORT DU TROISIÈME COMMISSAIRE

Le mémoire de M. Albert THONUS (« Les alois des argenteries en Belgique ») envisage la question dans tout son déroulement chronologique. Il ne pouvait guère dès lors qu'être un travail de seconde main, bénéficiant du dépouillement de la littérature et des sources imprimées, et non de longues investigations dans les archives. L'auteur a toutefois réussi à faire œuvre originale et il a même découvert un document inédit, provenant des archives municipales de Lille, et il le publie en annexe.

Tel quel, son exposé mérite d'être couronné, et ensuite publié (à condition de tenir note des remarques des deux premiers commissaires et de celles qui suivent, ci-après) ; cet exposé, en effet, constitue un bon état de la question et il serait appelé

à rendre de nombreux services, en une matière particulièrement délicate et complexe, mais que l'auteur connaît bien.

Suivent quelques remarques particulières :

P. 3 : le marc de Troyes = 246,1 grammes ; celui de Cologne = 233,8 grammes.

D'après A. DIEUDONNÉ, *Monnaies royales françaises...*, Paris, 1916, p. 40, le marc de Troyes = 244, 7529 gr. et d'après E. FOURNIAL, *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, Paris, 1970, p. 26, ce marc = 244, 75266 gr. Sur l'origine de ces évaluations : FOURNIAL, p. 161.

D'après Ph. GRIERSON, *Monnaies et monnayage. Introduction à la Numismatique*, Paris, 1976, p. 256, le marc de Cologne = 231, 16 gr. et d'après FOURNIAL, *op. cit.*, p. 167, ce marc a valu jusqu'au XVI^e siècle 231, 1555 gr., plus tard : 233, 7796 gr.

Étant donnés ces écarts de chiffres, M. THONUS aurait intérêt à justifier les évaluations qu'il propose.

P. 12 : *Calis* ne procéderait-il pas d'une mauvaise lecture (abréviation non résolue) pour *Carolus*, erreur imputable à l'éditeur (du XVIII^e s.) de l'ordonnance de 1266 ?

P. 14 : Cambrai, pas plus que la principauté épiscopale dont cette cité était la capitale, n'a jamais fait partie du Hainaut. Douai appartenait non à l'Artois, mais à la Flandre gallicante.

P. 26 : deux appels de note renvoient à la même note 53 ; il vaudrait mieux faire deux notes distinctes.

P. 31 : les prescriptions de l'ordonnance monétaire de 1489 sont reprises presque textuellement à une ordonnance antérieure, de 1467 (cf. L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, t. V, Bruges, 1876, pp. 547 et 548). L'aloï prescrit remonte donc au moins au règne de Charles le Téméraire, mais en 1489 le « remède » a été étendu. Il est normal que le système dénarial, originaire de France, ait été introduit chez nous sous un prince de la Maison de Bourgogne, plutôt que sous Maximilien d'Autriche.

P. 35 (note 70) : l'auteur « rappelle » que le marc de Troyes a été unifié par Philippe le Bon dès 1430. Sauf erreur, je ne trouve pas mention de cette ordonnance plus haut dans l'exposé. De toute façon, une référence à la source utilisée serait souhaitable.

P. 40 : le *patar* a désigné diverses unités monétaires ; il conviendra d'indiquer quelle est la valeur (en monnaie de compte) du *patar* ici utilisé. Même remarque concernant les pp. 113 et 114.

P. 46 : la « jointe de Bruxelles » en 1725 : rechercher et dire de quelle jointe il s'agit.

P. 110 : rappeler (ce qui est dit plus haut, p. 37, n. 76) que le texte publié est une traduction. Titrer : « Traduction authentique de... »

P. 113-114 : il conviendrait d'indiquer de quelles sources sont extraites les données de ces deux tableaux. Le premier, qui porte sur les années 1559-1749, ne peut évidemment pas être extrait du seul recueil de 1639.

Il ne serait pas inutile non plus d'identifier les espèces monétaires qui figurent à l'annexe 2 (pistole, philippus, ducaton).

M.-A. ARNOULD